

## SERVICE DE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

proposé par l'association AGGENA  
5 Av. Du Puy Du Jour  
19150 Laguenne



• **les repas** : confectionnés à la cuisine centrale de l'hôpital de Tulle, leur conservation se fait par un refroidissement des aliments après cuisson. Possibilité de les réchauffer au micro-onde.

• **la livraison** : en fonction de votre lieu d'habitation le lundi, mercredi et vendredi après-midi ou mardi, jeudi et samedi matin. Les repas sont livrés à votre domicile selon un circuit programmé qui ne peut être modifié. En cas d'absence, vous devez prévenir le service au moins 48 heures avant (sinon il vous sera facturé, sauf en cas d'hospitalisation).

• **l'inscription** : le demandeur ou sa famille doit contacter AGGENA **05. 55. 26. 86. 81**



## TÉLÉASSISTANCE ET DOMOTIQUE

• **téléassistance** : service d'assistance et d'accompagnement 24 H/24 et 7j/7. En cas de chute, malaise ou de difficultés, l'assistance est immédiatement déclenchée. Ce service offre aussi une présence discrète et continue avec des appels réguliers et personnalisés ;

• **les techniques domotiques** (poires d'appels, tirettes de douche, détecteurs de fumée, chemins lumineux etc.) peuvent être une solution pragmatique pour les personnes en perte d'autonomie.



L'ICA dirige les personnes désireuses d'utiliser ces dispositifs vers les prestataires existants.

**05. 55. 29. 90. 97**

## HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC



- lundi, mercredi, vendredi : de 8h45 à 12h15 et de 13h15 à 17h ;
- mardi, jeudi : de 8h45 à 12h15 ;
- samedi : de 8h30 à 12h (permanence à la mairie de Saint-Mexant).

## ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE



- du lundi au vendredi : de 8h45 à 12h15 et de 13h15 à 17h ;
- le samedi de 8h30 à 12h.

## VOS INTERLOCUTEURS



Sous la responsabilité  
d'**Émilie BOUCHETTEL**,  
Présidente de l'Instance de Coordination,  
Conseillère départementale du canton de Naves  
& de **Jean-Claude PEYRAMARD**,  
Vice-président délégué,  
Conseiller départemental du canton de Naves

**Nadine BOUYOUX**, **Laetitia CHARBONNEL**  
**Marie-Florence DEVAUX**,  
Personnes ressources, service administratif

## COORDONNÉES



**05. 55. 29. 90. 97**  
[ica-naves1@orange.fr](mailto:ica-naves1@orange.fr)

## INSTANCE DE COORDINATION DE L'AUTONOMIE

**DU CANTON DE NAVES**  
Du secteur de Tulle Campagne Nord

Mairie - 19330 Saint-Mexant  
05.55.29.90.97



INSTANCE DE COORDINATION  
DE L'AUTONOMIE  
DU CANTON DE NAVES  
DU SECTEUR DE TULLE CAMPAGNE NORD  
Mairie - 19330 SAINT-MEXANT  
05.55.29.90.97

## LE GUICHET DE PROXIMITÉ

au service des personnes en perte d'autonomie

## SECTEUR D'INTERVENTION DE L'ICA

L'Instance de Coordination de l'Autonomie intervient sur les 7 communes suivantes :

- Chameyrat ;
- Favars ;
- Gimel-les-Cascades ;
- Naves ;
- Saint-Germain-les-Vergnes ;
- Saint-Hilaire-Peyroux ;
- Saint-Mexant.

Mais aussi, et uniquement dans le cadre du SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile) :

- Cornil.

## NOS SERVICES

### POINT INFORMATION ET SERVICE D'AIDE ADMINISTRATIVE

Vous êtes âgé(e) de plus de 60 ans et/ou handicapé(e), vous êtes confronté(e) à des difficultés dans votre vie quotidienne, vous vous interrogez sur vos droits, vous recherchez un interlocuteur ?

**Le personnel de l'Instance est à votre disposition et votre écoute.**

Accueil physique et téléphonique, information, aide aux démarches administratives (au siège de l'ICA ou, si besoin, à votre domicile...).

**N'hésitez pas à nous contacter !**  
**05. 55. 29. 90. 97**

### CELLULE DE VEILLE ET D'ALERTE

L'ICA est chargée de tracer les situations de fragilité repérées et d'assurer une analyse et un suivi avec l'ensemble des professionnels du secteur.

**05. 55. 29. 90. 97**

## COORDINATION

Ce service complémentaire en faveur des personnes âgées et/ou handicapées permet de :

- **définir vos besoins** et mettre en place un plan d'intervention (évaluation à domicile) ;
- **organiser votre maintien à domicile** ;
- assurer la **coordination** avec les autres intervenants médico-sociaux ;
- proposer et **trouver des financements** ;
- accompagner **vos démarches administratives** en vous aidant à remplir les dossiers correspondants ;
- **vous orienter** vers des organismes et des professionnels compétents ;
- **préparer votre retour à domicile** après une hospitalisation ;
- assurer un **suivi régulier** de vous et vos aidants ;
- préparer une éventuelle entrée en institution.



Un accompagnement individualisé qui tient compte de vos souhaits et des solutions adaptées à votre perte d'autonomie.

**05. 55. 29. 90. 97**

## ATELIERS D'ANIMATION ET DE PRÉVENTION

Des **ateliers** ouverts aux personnes âgées et/ou handicapées domiciliées sur le secteur d'intervention sont régulièrement proposés tels que gym douce, bavard'âge, nutrition, prévention routière, gestes de secours... N'hésitez pas à nous consulter ! Nous sommes aussi à votre écoute pour toutes suggestions, envies ou besoins.

**Renseignements et inscriptions**  
**05. 55. 29. 90. 97**



## SERVICE MANDATAIRE

En choisissant ce service, **vous déléguez les tâches administratives à l'ICA** qui vous apporte son assistance technique et juridique (recherche de votre personnel, contrat de travail, fiches de paie, déclarations URSSAF et demandes d'exonération, déclarations auprès de la CPAM en cas d'arrêt de travail, conseil en cas de rupture du contrat de travail, proposition de remplacement si absence du salarié...).

**Vous êtes l'employeur** de votre salarié, en assumez les obligations (convention collective des salariés du particulier employeur), l'encadrement et la responsabilité juridique. Vous rémunérez directement votre intervenant (salaires et charges sociales).

**L'Instance ne se substitue pas à l'employeur.**

## SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE



Porté par l'Instance, le SSIAD est un service médico-social situé à Saint-Hilaire-Peyroux. Il apporte une aide spécifique à domicile pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne : soins de toilette, d'hygiène et de confort. Pour en bénéficier, **une prescription médicale est obligatoire**. Il faut être âgé de + de 60 ans et/ou handicapé ou, si moins de 60 ans, atteint d'une maladie invalidante et incurable. L'admission se fait par contact direct au SSIAD auprès de l'infirmière coordinatrice.

**05. 55. 22. 14. 04**